

Réf. EG/OC 61632
Affaire suivie par Emilie GRONDIN



SEDIF

SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Paris, le - 2 JAN. 2019

Lettre recommandée avec AR 2C 117 429 2877 4



Objet : Projet de révision du PLU de JOINVILLE-LE-PONT

Vos réf. : LF/MS/2018-4874

Monsieur le Président,

Par courrier du 26 octobre 2018, réceptionné le 29 suivant, vous avez adressé au SEDIF le dossier de révision du PLU de Joinville-le-Pont.

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, les observations du SEDIF.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments cordiaux et dévoués.

Le Président,

André SANTINI

Ancien Ministre

Maire d'Issy-les-Moulineaux

Vice-président de la Métropole du Grand Paris

P.J. : - observations du SEDIF,
- note d'alimentation en eau de la commune,
- plan du réseau d'eau potable,
- bilans 2017 de l'ARS.

Monsieur le Président

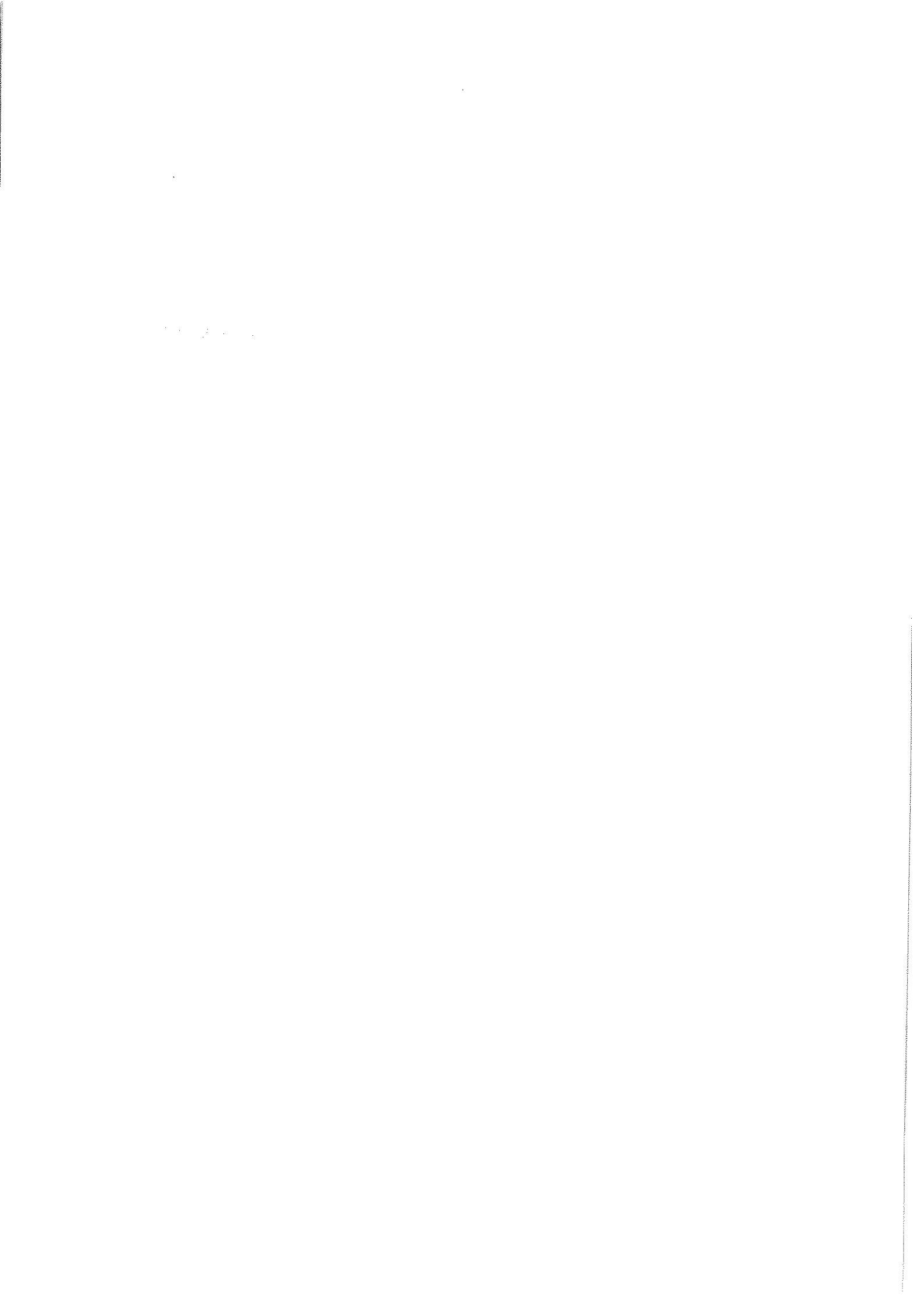
A l'attention de Sylvain BERRIOS

Vice-président délégué à l'urbanisme

Etablissement public territorial Paris Est Marne & Bois

14 rue Louis Talamoni

94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PREAMBULE :

Outre des canalisations de transport et de distribution enterrées, le SEDIF possède :

- **une station de pompage stratégique** pour le transfert, en secours, entre le réseau Marne (NEUIL124) et le réseau Seine (CHOIS122), au 77/79 quai de la Marne en **zones UE et UNa** du PLU. Les parcelles A 88 et A 90, où est implantée la station de pompage, se situent en zone UE. Les autres parcelles du terrain, A 87, A 89 et A 91, se situent en zone UNa.

Les travaux de rénovation de la station (opération n° 2012190) devraient débuter au 2^{ème} semestre 2019, pour une durée prévisionnelle de 29 mois. Le permis de construire a été accordé par la mairie le 26 avril 2018.

De plus, le SEDIF utilise l'intercommunication AB 08, située en chambre souterraine sous voie publique, rue de l'Eglise, en **zone UB** du PLU. Elle appartient à la Ville de Paris. Elle constitue un secours pour l'alimentation de la Ville de Paris en permettant des transferts depuis le réseau de NEUIL124 vers les conduites de transport du réseau Haut de la ville.

I. Zonage et règlement

Il serait préférable de classer l'ensemble du site du SEDIF en zone UE pour plus de cohérence. De plus, le règlement de la zone UE est un peu moins contraignant pour les équipements d'intérêts collectifs et services publics (EICSP).

II. Informations relatives à l'eau potable

Je vous propose de mettre à jour les informations concernant l'eau potable aux pages 131 du Rapport de présentation partie Diagnostic et 73 partie Justifications à partir des éléments ci-dessous :

L'EAU POTABLE

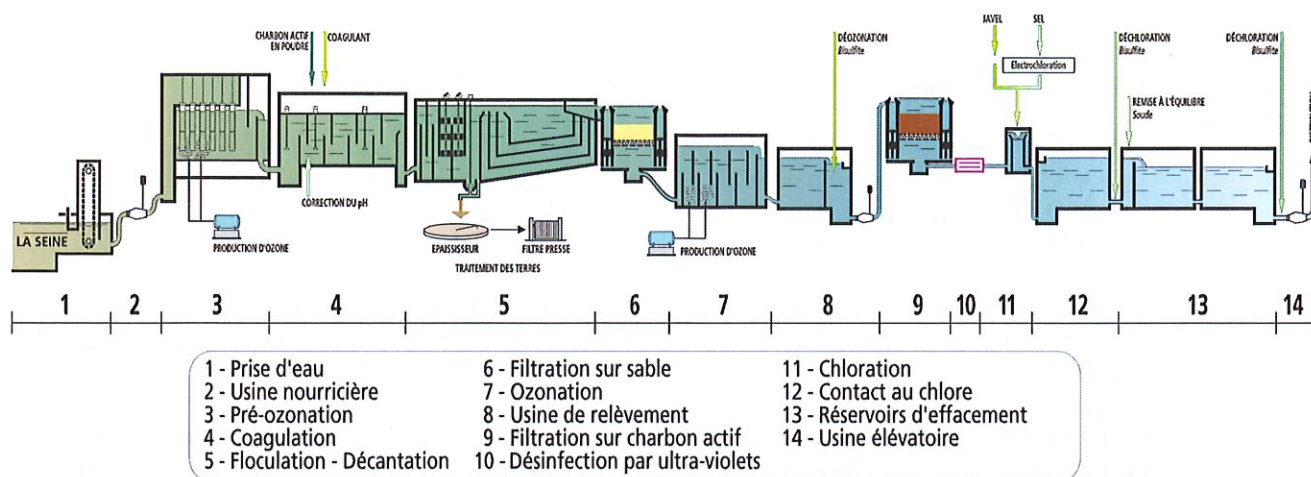
Le territoire de Joinville-le-Pont est desservi par le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF). La mission du SEDIF consiste à assurer l'alimentation en eau potable de 150 communes réparties sur 7 départements d'Ile-de-France, excepté Paris, soit près de 4,6 millions d'usagers. Au 1^{er} janvier 2011, le SEDIF a confié la production, l'exploitation, la distribution de l'eau et la relation avec les usagers à la société Veolia Eau d'Ile-de-France en vertu d'un contrat de délégation de service public pour une durée de 12 ans.

LA PRODUCTION ET LE TRAITEMENT

En rive droite de la Marne, au Sud du pont de Joinville, la commune est alimentée en eau potable par l'eau de la Seine traitée à l'usine de Choisy-le-Roi. En 2017, l'usine a produit en moyenne 321 000 m³/j avec des pointes à 477 111 m³ pour 2,10 millions d'habitants. Sa capacité maximale de production s'élève à 600 000 m³/j.

L'usine est équipée d'une filière biologique comprenant notamment une filtration sur sable et sur charbon actif en grains, une ozonation et un traitement aux ultra-violets. Ces barrières multiples assurent un traitement efficace contre les bactéries, les parasites et les virus. Cette filière reproduit en accéléré les mécanismes de l'épuration naturelle de l'eau à travers le sol et élimine tous les toxiques et substances indésirables, résultant des activités humaines, industrielles et agricoles ou issus du milieu naturel.

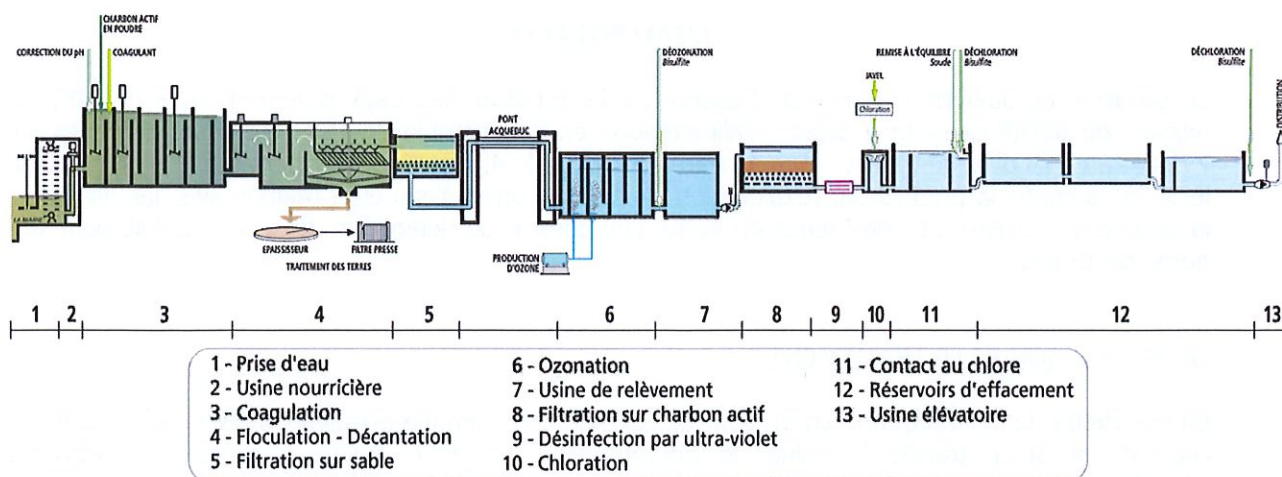
Schéma de fonctionnement de l'usine de Choisy-le-Roi



En rive gauche et pour la partie située en rive droite de la Marne, au Nord du pont de Joinville, la commune est alimentée en eau potable par l'eau de la Marne traitée à l'usine de Neuilly-sur-Marne/Noisy-le-Grand. En 2017, l'usine a produit en moyenne 274 000 m³/j avec des pointes à 397 000 m³ pour 1,65 million d'habitants. Sa capacité maximale de production s'élève à 600 000 m³/j.

L'usine est équipée d'une filière biologique comprenant notamment une filtration sur sable et sur charbon actif en grains, une ozonation et un traitement aux ultra-violet. Cette filière reproduit en accéléré les mécanismes de l'épuration naturelle de l'eau à travers le sol et élimine tous les toxiques et substances indésirables, résultant des activités humaines, industrielles et agricoles ou issues du milieu naturel.

Schéma de fonctionnement de l'usine de Neuilly-sur-Marne/Noisy-le-Grand



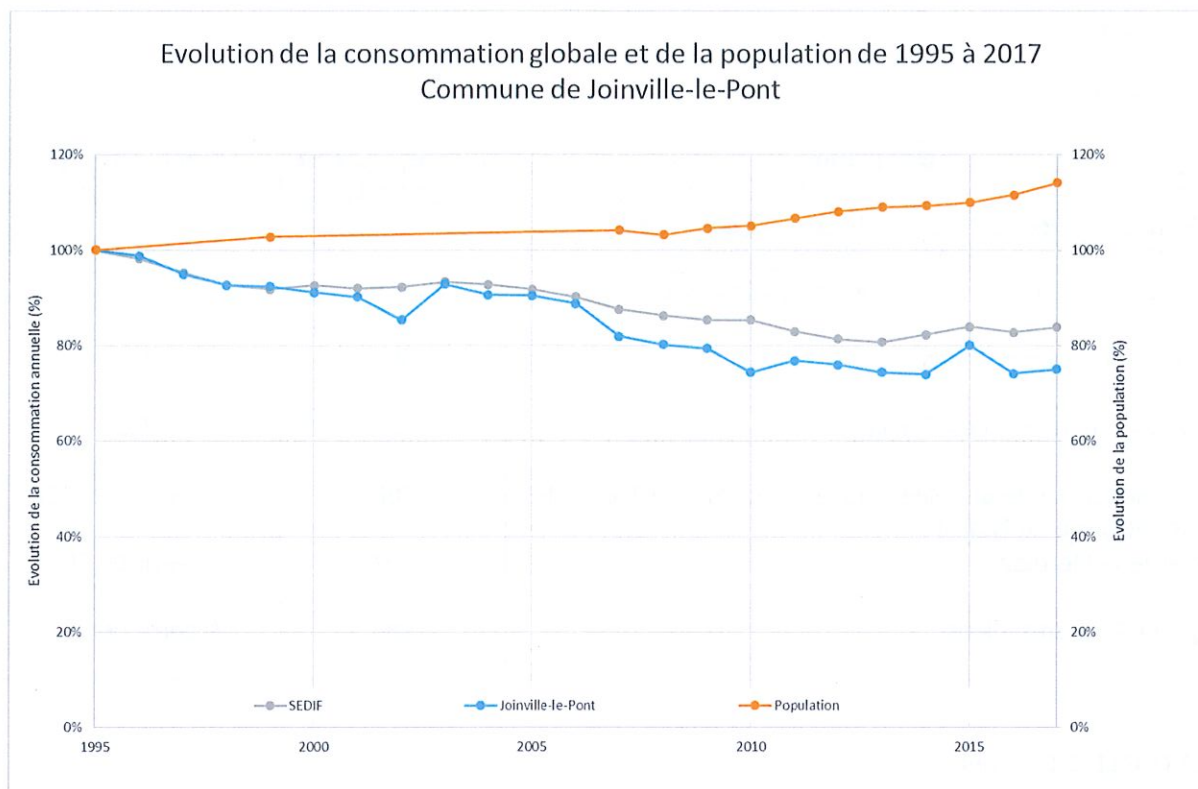
LA DISTRIBUTION ET LA CONSOMMATION

En 2017, un volume de 922 267 m³ d'eau potable a été distribué à 19 002 habitants grâce à un réseau de 42,1 kilomètres de canalisations.

Au 1^{er} janvier 2017, l'âge moyen du réseau de distribution était de 55,9 ans.

La commune de Joinville-le-Pont a connu depuis 1995 une baisse de sa consommation d'eau potable, plus marquée qu'à l'échelle du SEDIF. Un léger rebond s'observe depuis 2014.

Evolution de la consommation globale et de la population de 1995 à 2017 Commune de Joinville-le-Pont



LE RENDEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE

Le rendement du réseau du SEDIF est de 88,09 % en 2017. Afin de le maintenir à un haut niveau, le SEDIF a notamment intensifié l'effort de renouvellement des conduites dans son XV^{ème} Plan d'investissement pour la période 2016-2020.

Les taux de fuite (nombre de fuites sur canalisations par km de réseau) sur les trois dernières années sont les suivants :

	2015	2016	2017
Joinville-le-Pont	0,07	0,09	0,19
SEDIF	0,12	0,15	0,18

TRAVAUX

➤ Opérations futures

Opérations	Linéaire prévu (en ml)	Programmation des travaux
Conduites de distribution/maîtrise d'ouvrage SEDIF		
Avenue Jean d'Estienne d'Orves et quai de Béthune	168	2019
Rue Emile Moutier (phase 2)	301	2020
Avenue Pierre Mendès France	526	2021
Avenues du Général Gallieni, du 11 Novembre 1918 et des Platanes, rue de l'Egalité	288	A partir de 2022
Rue Jean Mermoz	207	A partir de 2022
Quai Pierre Brossolette	180	A partir de 2022

LA QUALITE DE L'EAU

La qualité de l'eau potable à Joinville-le-Pont fait l'objet de nombreuses analyses effectuées sous l'autorité de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Ile-de-France.

L'eau potable distribuée en 2017 à Joinville-le-Pont a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés (fluor, nitrates, pesticides...), compte tenu des connaissances scientifiques actuelles.

Les résultats des dernières analyses réglementaires, effectuées par CARSO - Laboratoire Santé Environnement Hygiène de Lyon (laboratoire agréé par le Ministère de la Santé) sur l'eau distribuée à Joinville-le-Pont, sont consultables sur le site internet de l'ARS <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/eau-du-robinet-comment-sinformer-sur-sa-qualite>

LE PRIX DE L'EAU

A Joinville-le-Pont, le prix de l'eau s'élève à 4,4966 euros TTC du m³ au 1^{er} janvier 2018 (sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³).

Pour une consommation moyenne de 120 m³ d'eau par an, le prix du m³ relevant de la responsabilité du SEDIF (hors taxes et redevances), le même pour toutes les communes, ressort à 1,3748 € H.T. au 1^{er} janvier 2018.

Le prix figurant sur la facture d'eau et payé par l'utilisateur, sur le territoire du SEDIF, couvre la facturation de deux services fournis aux abonnés et de cinq taxes :

- le premier poste de la facture concerne la collecte et le traitement des eaux usées sortant du domicile, pour 2,1167 € H.T. par m³,
- le traitement et la fourniture de l'eau potable jusqu'au robinet du domicile, assurés par le SEDIF, pour 1,3748 € H.T. par m³,
- les taxes des établissements publics de l'Etat intervenant dans le domaine de l'eau, à savoir l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) pour trois d'entre elles, Voies Navigables de France (VNF) pour la quatrième, et enfin la TVA pour le compte de l'Etat, pour un total de 1,0051 € par m³.

La première et la dernière part ne relèvent pas de la responsabilité du SEDIF : leurs taux sont arrêtés par les organismes ou collectivités pour le compte desquels elles sont facturées (services d'assainissement, AESN, VNF, Etat pour la TVA) et les sommes perçues leur sont intégralement reversées.

La note relative à la situation générale de l'alimentation en eau de la commune ci-jointe peut figurer dans les annexes du PLU. Le plan du réseau d'eau potable des annexes, datant de juin 2017, pourra être mis à jour par la version actualisée ci-jointe.

III - Projets de construction et d'aménagement

Compte tenu des opérations d'aménagement et de constructions projetées sur la commune, je me permets d'attirer votre attention sur le fait que toute urbanisation nouvelle ou toute opération de voirie nécessitera l'adaptation (extension) du réseau public de distribution d'eau, afin d'ajuster sa capacité aux besoins des usagers et d'assurer la défense incendie.

Je vous invite donc à prendre en compte les dispositions relatives aux participations à la réalisation d'équipements publics exigibles à l'occasion de la délivrance d'autorisations d'occupation du sol prévues par le Code de l'urbanisme, visant à donner aux communes les moyens de financer lesdites infrastructures.

NOTE RELATIVE A LA SITUATION GENERALE DE L'ALIMENTATION EN EAU DE LA COMMUNE DE JOINVILLE-LE-PONT

La commune de Joinville-le-Pont est alimentée en eau par le réseau du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France, dont l'exploitation est confiée à Veolia Eau d'Ile-de-France.

Eléments statistiques en décembre 2017

- la superficie est de 230 ha
- la population est de 19 002 habitants
- le nombre d'abonnés est de 2 811
- la consommation de la commune a été, au cours de l'année 2017, de 922 267 m³.

Situation géographique et topographique

La commune de Joinville-le-Pont est limitée au Nord par la commune de Nogent-sur-Marne, à l'Est par celle de Champigny-sur-Marne, au Sud par les communes de Saint-Maur-des-Fossés et de Maisons-Alfort et à l'Ouest par celles de Saint-Maurice et Paris.

Son altitude est comprise entre les cotes 35 et 60 m. En conséquence, la commune de Joinville-le-Pont est alimentée en eau de 1^{ère} élévation.

Ouvrages du SEDIF présents sur la commune

Le site de Joinville est situé au 77/79 quai de la Marne (parcelles A87 à A91). Il comprend une station de pompage de transfert réversible entre les réseaux « Marne » et « Seine » du SEDIF. Les transferts d'eau ont lieu au moyen d'une conduite de 1 250 mm, reliant les usines de production de Neuilly-sur-Marne et Choisy-le-Roi. Cette canalisation emprunte le quai de la Marne vers Neuilly-sur-Marne et rejoint le Bois de Vincennes (Paris) vers Choisy-le-Roi.

Nature et provenance de l'eau distribuée

Pour la partie Sud-Ouest de la commune comprise entre la rue Jean Mermoz (RD4) et la limite communale avec Saint-Maur-des-Fossés, l'eau distribuée est de l'eau de Seine (réseau CHOIS122), traitée pour répondre à la réglementation sanitaire au niveau de l'usine de Choisy-le-Roi. Cette usine a produit en 2017 un volume moyen d'environ 321 400 m³ par jour avec des pointes de 477 111 m³ par jour. Sa capacité de production est de 600 000 m³ par jour.

L'eau distribuée dans le reste de la commune est de l'eau de Marne (réseau NEUIL124), traitée pour répondre à la réglementation sanitaire au niveau de l'usine de Neuilly-sur-Marne/Noisy-le-Grand. Cette usine a produit en 2017 un volume moyen d'environ 274 000 m³ par jour avec des pointes de 397 000 m³ par jour. Sa capacité de production est de 600 000 m³ par jour.

Composition du réseau

L'alimentation en eau de Seine de 1^{ère} élévation est assurée par une conduite de 600 mm qui pénètre au Sud de la commune par le boulevard du Maréchal Leclerc (RD86) et se dirige vers le quai Pierre Brossolette. A partir de cet ouvrage, différentes canalisations de 400 mm à 60 mm distribuent l'eau potable sur cette partie de la commune.

La pression dans ce réseau de 1^{ère} élévation est stabilisée par les réservoirs de Villejuif (trop plein TP 122), dont la capacité est de 76 000 m³.

L'alimentation en eau de Marne de 1^{ère} élévation est assurée par une conduite de 600 mm qui pénètre à l'Est de la commune par l'avenue du Général Gallieni (RD4) et se dirige vers le Pont de Joinville. L'alimentation est également assurée par une conduite de 300 mm qui pénètre au Nord de la commune par le quai de la Marne et

se dirige également vers le Pont de Joinville.

A partir de ces ouvrages, différentes canalisations dont les diamètres s'échelonnent de 250 mm à 60 mm, répartissent l'eau potable sur cette partie de la commune.

La pression dans ce réseau de 1^{ère} élévation est stabilisée par les réservoirs de Montreuil (TP 124), dont la capacité est de 185 500 m³.

Renforcements et extensions du réseau

Dans le cadre des dispositions prévues par les articles 46 et 47 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, telles que modifiées par la loi n° 2003-5950 du 2 juillet 2003 urbanisme et habitat, des participations aux frais d'extension et de renforcement du réseau public de distribution d'eau potable pourront être réclamées dans les conditions prévues par les articles L 332-11-1 et L 332-11-2 nouveaux de Code de l'Urbanisme.

Par ailleurs, les évolutions prévues par le PLU ne doivent pas obérer les ouvrages indispensables du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France assurant le service public de l'eau potable.

Réseaux primaires - Ouvrages généraux :

Actuellement, les réseaux sont suffisants pour couvrir les besoins de la commune de Joinville-le-Pont.

Réseaux secondaires et tertiaires :

Les renforcements de réseaux se feront au fur et à mesure du développement du programme de construction. Ils tiendront compte des capacités qui sont actuellement suffisantes pour assurer les besoins domestiques, industriels et commerciaux de la commune ainsi que la défense contre l'incendie.

Novembre 2018

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2017

L'eau distribuée a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physicochimiques analysés, compte tenu des connaissances scientifiques actuelles.

A

A : Eau de Bonne qualité
B : Eau de qualité suffisante qui peut être consommée sans risque pour la santé*
* Eau qui a été non conforme aux limites de qualité mais de façon limitée
C : Eau de qualité insuffisante qui a pu faire l'objet de limitations de consommation
D : Eau de mauvaise qualité qui a pu faire l'objet d'interdiction de consommation

L'indicateur global de qualité prend en compte les 31 paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité de l'eau. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus défavorable.

Paramètres principaux

Indicateur de qualité

Détails des résultats d'analyses pour l'année 2017

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.
Limite de qualité : Absence exigée.

A

Nombre de contrôles : 336
Tous les contrôles sont conformes.

NITRATES

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.
Limite de qualité : 50 mg/l

A

Nombre de contrôles : 143
Moyenne : 18,4 mg/L
Maximum : 37,0 mg/L

FLUOR

Oligo-élément naturellement présent dans le sol et dans l'eau.
Limite de qualité : 1,5 mg/l

A

Le fluor joue un rôle dans la prévention des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de contrôles : 24
Moyenne : 0,18 mg/L
Maximum : 0,24 mg/L

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées, le plus souvent, pour protéger les cultures ou pour désherber.
Limites de qualité : 0,1 µg/l pour chaque substance et 0,5 µg/l toutes substances confondues.

A

Nombre de contrôles : 24
Valeur maximale mesurée : 0,084 µg/L
Molécule à l'origine du maximum : AMPA

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f).
Il n'y a pas de limite de qualité pour ce paramètre.

Pas d'indicateur de qualité en l'absence de limite de qualité

Nombre de contrôles : 143
Moyenne : 25,9 °f
Maximum : 31,6 °f

Eau moyennement calcaire

Origine de l'eau

Eau de rivière. L'unité de distribution est alimentée par 1 usine(s) de traitement

G.NEUILLY/NOISY PRODUCTION (093)

et 1 captage(s)

G.NEUILLY/NOISY RESSOURCE (093)

Le maître d'ouvrage : SYNDICAT DES EAUX D'ÎLE-DE-FRANCE a délégué tout ou partie de la gestion à VEOLIA EAU D'ÎLE DE FRANCE

Contrôles sanitaires réglementaires

L'Agence régionale de santé est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. En 2017 :
- 339 prélèvements physicochimiques,
- 336 prélèvements bactériologiques ont été réalisés.
Plus de 400 paramètres différents ont été analysés.

CONSEILS



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer. Si la saveur ou la couleur est inhabituelle, signalez-le à votre distributeur d'eau (Voir facture).

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
ou sur : <http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-contrôle-sanitaire-de-l-eau.104693.0.html>

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2017

L'eau distribuée a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physicochimiques analysés, compte tenu des connaissances scientifiques actuelles.

A

- A : Eau de Bonne qualité
- B : Eau de qualité suffisante qui peut être consommée sans risque pour la santé*
- * Eau qui a été non conforme aux limites de qualité mais de façon limitée
- C : Eau de qualité insuffisante qui a pu faire l'objet de limitations de consommation
- D : Eau de mauvaise qualité qui a pu faire l'objet d'interdiction de consommation

L'indicateur global de qualité prend en compte les 31 paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité de l'eau. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus défavorable.

Paramètres principaux

Indicateur de qualité

Détails des résultats d'analyses pour l'année 2017

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.
Limite de qualité : Absence exigée.

A

Nombre de contrôles : 1116
Tous les contrôles sont conformes.

NITRATES

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.
Limite de qualité : 50 mg/l

A

Nombre de contrôles : 144
Moyenne : 21,7 mg/L
Maximum : 29,9 mg/L

FLUOR

Oligo-élément naturellement présent dans le sol et dans l'eau.
Limite de qualité : 1,5 mg/l

A

Le fluor joue un rôle dans la prévention des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de contrôles : 20
Moyenne : 0,10 mg/L
Maximum : 0,12 mg/L

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées, le plus souvent, pour protéger les cultures ou pour désherber.
Limites de qualité : 0,1 µg/l pour chaque substance et 0,5 µg/l toutes substances confondues.

A

Nombre de contrôles : 20
Valeur maximale mesurée : 0,041 µg/L
Molécule à l'origine du maximum : Atrazine déséthyl

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f).
Il n'y a pas de limite de qualité pour ce paramètre.

Pas d'indicateur de qualité en l'absence de limite de qualité

Nombre de contrôles : 144
Moyenne : 23,2 °f
Maximum : 27,6 °f

Eau moyennement calcaire

Origine de l'eau

Eau de rivière. L'unité de distribution est alimentée par 1 usine(s) de traitement

G.CHOISY PRODUCTION

et 1 captage(s)

G.CHOISY RESSOURCE

Le maître d'ouvrage : SYNDICAT DES EAUX D'ÎLE-DE-FRANCE a délégué tout ou partie de la gestion à VEOLIA EAU D'ÎLE DE FRANCE

Contrôles sanitaires réglementaires

L'Agence régionale de santé est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. En 2017 :
- 1119 prélèvements physicochimiques,
- 1116 prélèvements bactériologiques ont été réalisés.
Plus de 400 paramètres différents ont été analysés.

CONSEILS



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer. Si la saveur ou la couleur est inhabituelle, signalez-le à votre distributeur d'eau (Voir facture).

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
ou sur : <http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-contrôle-sanitaire-de-l'eau.104693.0.html>

